MAIRIE DE GREASQUE
Boulevard Marius Olive
13850 GREASQUE

Téléphone : 0665370752
Mail : mairie@greasque.fr

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE GREASQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L.2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4, L 131, L 131-3, L 131-4 et L131-13,
Vu le Code de la Route, articles 44 et R. 225,
Considérant la manifestation de la fête d'Halloween,

ARRETE N° 2026-469

Stationnement et circulation
Samedi 31 Octobre 2026

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdit dans la rue Laterina le Samedi 31 Octobre 2026 à partir de 14 h00 jusqu'à 20h00.

ARTICLE 2 : Madame le Maire, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GREASQUE, la Police municipale de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Délais de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à GREASQUE le 22/10/2026

Le Maire

H.Gaillard

MAIRIE DE GREASQUE

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)